

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale



Ce document figure sur le site internet du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale: www.luttepauvrete.be.

Les mots soulignés dans le texte sont des hyperliens qui donnent accès aux documents électroniques.

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	3
2.	MISSION ET VISION	4
2.1.	MISSIONS LEGALES	4
2.2.	VISION	4
3.	OBJECTIFS RELATIFS À LA DYNAMIQUE DU DIALOGUE.....	6
3.1.	PROTECTION SOCIALE	6
3.2.	OBLIGATION DE RESULTAT LIEE AU DROIT AU LOGEMENT	7
4.	OBJECTIFS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE	8
4.1.	APPROFONDISSEMENT DE THEMATIQUES.....	8
4.2.	SUIVI DE THEMES DEJA ETUDIES.....	8
4.3.	SOUTIEN A LA RECHERCHE	9
4.4.	PROJET JURISPRUDENCE 'EFFECTIVITE DES DROITS'	10
4.5.	PROJET AUTOMATISATION DES DROITS.....	11
4.6.	INTERNATIONAL.....	12
4.7.	DOCUMENTATION ET SITE INTERNET	13
5.	OBJECTIFS RELATIFS AU DÉBAT ET À L'ACTION POLITIQUES.....	14
5.1.	SUIVI DU RAPPORT BISANNUEL 2010-2011.....	14
5.2.	LECTURE DE L'ACCORD DE GOUVERNEMENT FEDERAL	16
5.3.	MEMORANDUM A L'OCCASION DES ELECTIONS COMMUNALES	16
5.4.	DEMANDES SPECIFIQUES.....	16
5.5.	COLLABORATION STRUCTURELLE AVEC LES COMMUNAUTES, LES REGIONS ET L'ÉTAT FEDERAL	18
5.6.	PARTICIPATION AUX ACTIVITES D'AUTRES SERVICES ET ORGANISATIONS.....	19
6.	INSTRUMENTS.....	21
6.1.	ORGANES	21
6.2.	CENTRE POUR L'ÉGALITE DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME	22
6.3.	EQUIPE.....	22
6.4.	COMMUNICATION	24
6.5.	BILAN ET COMPTES DE RESULTAT 2012	26
7.	ANNEXES.....	27
7.1.	ACCORD DE COOPERATION.....	27
7.2.	PUBLICATIONS DU SERVICE EN 2011	33

1. INTRODUCTION

L'an dernier, le [Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale](#) a présenté pour la première fois un rapport d'activités basé sur le [plan stratégique trisannuel \(2011-2013\)](#). Dans le présent rapport d'activités, nous suivons les grandes lignes de la structure de ce plan stratégique afin d'en faciliter le suivi.

Au début de l'année 2012, le Service a présenté son [Rapport bisannuel 2010-2011](#), qui comportait deux parties : le droit au logement et les perspectives d'avenir des jeunes, avant de choisir le thème du rapport bisannuel 2012-2013 – la protection sociale – et d'en développer le contenu. La concertation sur cette thématique, réunissant une grande diversité d'organisations et d'institutions, a débuté en mai après une phase exploratoire très intense. Nous avons également choisi de réaliser un recueil d'expériences en interrogeant des personnes pauvres sur leur parcours de vie et sur le rôle qu'y a joué la protection sociale.

Dans le même temps, le Service s'est consacré de manière intensive au suivi du Rapport 2010-2011. Outre le suivi auprès des Gouvernements, des Parlements et des Conseils consultatifs, tel que prévu par l'Accord de coopération, nous avons décidé de présenter les analyses et les recommandations du Rapport aux cabinets des ministres compétents.

Pour la première fois, le Service a publié une lecture de l'accord fédéral de Gouvernement basée sur l'ensemble des analyses et recommandations élaborées sur différents thèmes au cours des années précédentes.

En matière de recherche, les projets qui ont été initiés ces dernières années à la demande du Service ont été activement poursuivis. Par ailleurs, le Service suit différents projets mis en route à la demande d'autres organisations et institutions.

Le projet sur la possibilité et l'opportunité d'étudier la jurisprudence dans une perspective 'pauvreté' (ou plus exactement de non-effectivité des droits fondamentaux en lien avec des situations de pauvreté) s'est poursuivi en 2012. Une première sélection de la jurisprudence a été publiée sur le site. En ce qui concerne la piste d'un droit opposable au logement, le Service a préparé une importante journée d'étude en collaboration avec l'Université d'Anvers et les Facultés universitaires Saint-Louis. Elle se tiendra le 25 janvier 2013. Les contributions des intervenants seront publiées sous forme d'actes le jour-même. Quant au projet relatif à l'automatisation de l'ouverture des droits, il s'est lui aussi prolongé : une note contenant un compte rendu des travaux a été élaborée et elle sera présentée en janvier 2013 à la Commission d'accompagnement.

De manière générale, on peut dire que la mission d'évaluation de l'effectivité des droits fondamentaux et de recommandation en vue de restaurer les conditions de la dignité humaine, confiée au Service dans l'Accord de coopération prend des formes de plus en plus diversifiées outre les concertations, qui restent bien entendu centrales. Le Service est en effet un lieu où des organisations et acteurs très divers peuvent se rencontrer et dialoguer sur différents aspects constitutifs de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Ce rapport donne un aperçu des activités du Service. Les rapports bisannuels et notre site internet vous fourniront davantage d'informations sur le contenu de ce travail.

Bonne lecture !

2. MISSION ET VISION

La base légale sur laquelle reposent l'existence et les missions du Service est l'[Accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté](#). La description ci-dessous concernant les missions et la vision du Service est extraite du [plan stratégique 2011-2013](#).

2.1. Missions légales

Les missions du Service sont définies dans l'[Accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté](#) (art. 1 et 5). Le rôle du Service de lutte contre la pauvreté est de soutenir le Gouvernement fédéral ainsi que les Gouvernements régionaux et communautaires dans leurs engagements à renforcer les politiques de prévention de la précarité et de lutte contre la pauvreté et la cohérence de celles-ci. Le Service est un **outil d'aide à la décision politique**.

L'évaluation de l'exercice effectif des droits est au cœur de la mission du Service.

Concrètement, il est attendu du Service qu'il :

- fournisse des informations et des analyses,
- formule des recommandations,
- rédige régulièrement un rapport,
- garantisse structurellement le dialogue avec les acteurs de terrain.

2.2. Vision

La pauvreté entraîne un non-respect des droits fondamentaux et en est aussi la conséquence. Cette conviction partagée par le Service et nombre de ses partenaires forge la vision de la lutte contre la pauvreté qui sous-tend nos travaux. Lutter contre la pauvreté, c'est aller au-delà d'une égalité formelle et instaurer les conditions de l'exercice effectif, par tous, des droits proclamés. L'existence d'un service public de lutte contre la pauvreté prend ici tout son sens : il s'agit bien d'une mission d'intérêt général.

Lutter contre la pauvreté implique de réfléchir et d'agir en vue d'améliorer à la fois les politiques s'adressant directement aux personnes qui vivent dans la pauvreté et les politiques indirectes susceptibles de produire et renforcer l'insécurité d'existence et la pauvreté. Autrement dit, **les dynamiques structurelles méritent autant d'attention que les politiques ciblées**, sans quoi le risque est d'aménager un statut de 'pauvre', ce qui nous éloigne de notre fil conducteur des droits de l'homme. Le **caractère interfédéral** du Service constitue à cet égard une plus-value puisqu'il rend possible un travail orienté vers une politique générale de lutte contre la pauvreté, non limité a priori en fonction du partage des compétences.

La **participation des personnes pauvres** est indispensable pour lutter de manière juste et efficace contre la pauvreté. En effet, des politiques qui ont l'ambition de faire respecter les droits fondamentaux de tous doivent prendre en compte les situations dans lesquelles ils sont le moins respectés et entendre les personnes qui les vivent. Mais cette contribution ne peut rester isolée, il s'agit de l'introduire dans une réflexion commune avec d'autres acteurs concernés dont l'apport est tout aussi nécessaire.

La mission légale dévolue au Service de garantir structurellement le dialogue fait de celui-ci un lieu unique d'échanges approfondis, ouvert à une grande diversité d'acteurs, veillant au respect des conditions nécessaires à l'expression des expertises spécifiques et en particulier de celles qui sont les moins reconnues, travaillant de manière indépendante.

3. OBJECTIFS RELATIFS A LA DYNAMIQUE DU DIALOGUE

À la suite du processus de dialogue engagé dans le cadre du [Rapport Général sur la Pauvreté](#), le Service s'est vu confier la mission d'organiser une concertation structurelle entre des personnes en situation de pauvreté et d'autres acteurs (professionnels, universitaires, partenaires sociaux, responsables politiques), en étant particulièrement attentif à la participation des personnes en situation de pauvreté et de leurs associations.

3.1. Protection sociale

Début 2012, le Service a exploré des thèmes possibles pour la concertation et pour le prochain rapport bisannuel qui sera présenté fin 2013. Les résultats de cette étude exploratoire ont été soumis à la Commission d'accompagnement. En accord avec les membres de cette Commission, il a été décidé de travailler en 2012-2013 sur le thème de la protection sociale.

Par ce choix, le Service optait pour la première fois pour un thème large et global. En effet, la protection sociale englobe les différents régimes de la sécurité sociale et de l'aide sociale. Deux grandes réunions plénières ont été organisées en vue d'explorer ce thème et de délimiter les sujets de discussion. Ensuite, trois groupes thématiques de concertation ont été mis sur pied : emploi, santé et pensions. Chaque groupe s'est réuni à deux reprises en 2012, chaque fois sur base d'une note de travail rédigée par le Service. Une nouvelle réunion plénière a eu lieu en décembre afin de permettre des échanges sur un certain nombre d'éléments transversaux aux différents groupes de concertation.

Parallèlement, plusieurs questions spécifiques ont été étudiées : le statut des cohabitants, les allocations familiales, la protection sociale des indépendants... L'équipe du Service élabore, pour chacun de ces thèmes, une note qui sera présentée en 2013 lors d'une réunion spécifique de concertation.

D'autre part, il a été décidé de recueillir les expériences de personnes en situation de pauvreté afin de comprendre ce que la protection sociale belge signifie concrètement dans leur vie. L'équipe réalise pour cela des entretiens en interrogeant des personnes sur le rôle que la protection sociale y a – ou non – joué dans leur parcours de vie. Quatorze interviews ont ainsi été réalisées en 2012 et il est prévu d'en effectuer une trentaine au total. Des rencontres collectives seront également organisées dans un certain nombre d'associations et avec des travailleurs sociaux. Un état d'avancement de ce recueil d'expériences a été présenté lors de la réunion plénière de décembre.

Les analyses et recommandations qui résulteront de ce travail seront intégrées dans le rapport bisannuel qui sera présenté en décembre 2013.

3.2. Obligation de résultat liée au droit au logement

En 2011, le Service a initié une réflexion, sous l'impulsion d'acteurs de terrain, sur les possibilités de rendre le droit au logement plus effectif. A cette fin, nous avons cherché de l'inspiration à l'étranger et particulièrement en Écosse et en France où le droit au logement est garanti sous la forme d'une obligation de résultat à charge des pouvoirs publics. Un séminaire juridique (dont l'organisation avait été décidée auparavant), intitulé "Vers un droit effectif au logement : quels enseignements tirer des expériences française et écossaise?", s'est tenu le 18 mars 2011. Présidé par le professeur Bernard Hubeau (Université d'Anvers), il a réuni divers acteurs concernés par la problématique du logement. Ce séminaire et deux réunions de concertation avec des acteurs de terrain ont constitué la base d'un chapitre, intitulé '[Droit au logement : vers une obligation de résultat](#)', dans le rapport 2010-2011.

Suite à cette réflexion et vu l'intérêt suscité pour la thématique, le Service s'est consacré, en 2012, à l'organisation d'une journée d'étude, en collaboration avec l'Université d'Anvers et les Facultés universitaires Saint-Louis. Cette journée d'étude aura lieu le 25 janvier 2013, avec le soutien des ministres du logement des trois Régions et de ministres qui exercent un compétence de coordination en matière de la lutte contre la pauvreté.. Les intervenants ont déjà transmis leur contribution, permettant ainsi la publication des actes le 25 janvier.

4. OBJECTIFS RELATIFS AU DEVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE

4.1. Approfondissement de thématiques

Nous avons déjà évoqué au point précédent les thèmes qui seront traités lors d'une concertation approfondie.

4.2. Suivi de thèmes déjà étudiés

Au cours des années précédentes, le Service a déjà travaillé sur de nombreux sujets. En vue des rapports bisannuels, il sélectionne un nombre restreint de thèmes qui sont approfondis dans un processus intensif de dialogue. Mais le Service veut aussi assurer un suivi des questions traitées dans de précédents rapports. Ceci se fait au moyen de réunions de suivi pour certains thèmes. Par ailleurs, une méthode permettant de suivre ces thématiques est en cours d'élaboration au sein de l'équipe, notamment sur la base des recommandations des rapports bisannuels.

4.2.1. REUNIONS DE SUIVI

En 2012, une réunion de suivi a été organisée pour deux thèmes : la garantie locative et l'énergie. L'objectif d'une telle réunion est, d'une part, de continuer à suivre la problématique sur le terrain et, d'autre part, d'échanger des informations entre des organisations issues des différentes Régions du pays.

4.2.2. DEVELOPPEMENT D'UN INSTRUMENT DE SUIVI

Un instrument permettant de suivre les thèmes traités dans de précédents rapports, en liaison avec les différentes recommandations formulées par le Service, est en cours d'élaboration au sein de l'équipe. Il contribuera à permettre un meilleur suivi ,par les parlements notamment, des réponses données ou non par les autorités compétentes et donnera la possibilité aux organisations qui ont collaboré à la concertation au sein du Service de s'impliquer activement dans ce processus.

4.3. Soutien à la recherche

Le Service stimule activement les recherches sur la pauvreté et l'exclusion sociale. La Politique scientifique fédérale est un partenaire important à cet égard. En 2012, le Service a suivi plusieurs projets qu'il a introduits dans les programmes de recherche AGORA et 'Société et avenir' de la Politique scientifique fédérale.

Le Service est fortement impliqués dans chacune de ces recherches : demande de projets de recherche, organisation des réunions des comités d'accompagnement et technique, contacts avec les équipes de chercheurs et les différents acteurs...

Par ailleurs, le Service participe à des groupes de pilotage de projets de recherche menés à l'initiative d'autres services et institutions.

4.3.1. RECHERCHES MENEES A LA DEMANDE DU SERVICE

4.3.1.1. PAUVRETE EN MILIEU URBAIN ET RURAL (POCICO)/PROGRAMME AGORA

En 2010, le projet de recherche "[Pauvreté en milieu urbain et rural](#)" a débuté, mené par l'Université Libre de Bruxelles et la KU Leuven. Cette recherche porte sur des indicateurs de pauvreté qui tiennent compte du caractère rural ou urbain de l'environnement. La première phase a permis une meilleure compréhension des caractéristiques de la pauvreté en milieu rural en comparaison avec la pauvreté dans un milieu plus urbain. Cette phase s'est fondée sur les données très riches de l'enquête EU-SILC. Vu que celle-ci se base sur un échantillon fort limité, lors de la deuxième phase, les chercheurs se sont efforcés de mesurer la pauvreté rurale sur base des données socioéconomiques de l'ensemble de la population, issues de la Banque Carrefour de Sécurité Sociale.

Les résultats de la recherche ont été présentés en novembre au dernier comité d'accompagnement du projet et à la Commission d'accompagnement du Service. Un séminaire est prévu au printemps 2013 afin de diffuser plus largement ces résultats et d'initier un débat sur cette question.

4.3.1.2. SOUS-REPRESENTATION DES PLUS PAUVRES DANS LES BANQUES DE DONNEES (SILC-CUT)/PROGRAMME AGORA

A la demande du Service, HIVA (KU Leuven) a, dans la recherche '[SILC-CUT](#)', étudié la sous-représentation de certains groupes dans les banques de données. Concrètement, l'enquête SILC – qui est réalisée en Belgique auprès d'environ 6.000 ménages chaque année – a été adaptée afin de pouvoir interroger deux publics cibles : les personnes sans abri et les personnes sans papiers.

Le rapport final du projet SILC-CUT a été édité par HIVA, fin 2012, sous forme d'un livre. Le Service et HIVA s'efforcent ensemble de diffuser les résultats de cette recherche aux niveaux belge et européen, avec le soutien de la Direction générale Statistiques et Information économique (SPF Économie).

4.3.1.3. DEFI DEMOGRAPHIQUE ET COHESION SOCIALE

La Politique scientifique fédérale a lancé, en 2011, un nouvel appel pour le programme 'Société et avenir'. Une proposition de recherche sur l'emploi et la pauvreté, introduite par le

Service auprès du Comité de programmation pour l'axe de recherche "Le défi démographique et la cohésion sociale", a été approuvée. Elle a donné lieu à trois projets de recherche : [EMPOV](#) (Emploi et pauvreté dans une société en mutation), coordonné par le Centrum voor Sociaal beleid de l'Université d'Anvers, [EDIPO](#) (Emploi, discrimination salariale et pauvreté), coordonné par l'Université Libre de Bruxelles, et [WOLDEMP](#) (Age, femmes et emploi : une évaluation), coordonné par l'UCL. Le Service est membre des comités de suivi de ces projets de recherche.

4.3.2. RECHERCHES A L'INITIATIVE DE TIERS

Le Service participe également à des recherches commanditées par d'autres organisations et institutions. Il collabore ou a collaboré aux projets suivants :

- Comité de pilotage projet FSE 'Missing Link' (ontwikkeling van geïntegreerde en maatgerichte methodiek voor moeilijk bereikbare en moeilijk bemiddelbare jongeren in hun levenstraject, met de uiteindelijke finaliteit van duurzame tewerkstelling) (Arktos vzw);
- Gebruikersgroep Datawarehouse Marché du Travail et Protection sociale (Banque Carrefour Sécurité sociale)
- Groupe de pilotage de VLAS (Vlaams Armoede Steunpunt)
- 'Groupe de résonance' de l'Annuaire fédéral sur la Pauvreté

4.4. Projet jurisprudence 'effectivité des droits'

L'une des missions du Service est d'évaluer l'effectivité des droits des personnes en situation de pauvreté. L'une des manières de procéder à cette évaluation est de se pencher sur la jurisprudence des cours et tribunaux, qui fait apparaître des cas où ces droits ne sont pas respectés. On remarque que certains juges sont attentifs aux droits fondamentaux des personnes en situation de pauvreté et rendent des décisions innovantes pour en garantir l'effectivité. Il est essentiel, au vu de notre mission de prendre connaissance de ces décisions. Il est également important de diffuser ces décisions au plus grand nombre et notamment aux associations de terrain, aux professionnels du monde judiciaire et au monde académique. Il nous semble que la diffusion de ce type d'information est de nature à renforcer l'effectivité des droits des personnes pauvres. Or les décisions de justice sont peu accessibles pour le plus grand nombre parce qu'elles ne sont généralement disponibles que via des revues payantes et aussi parce qu'elles ne sont pas immédiatement compréhensibles pour celui qui n'est pas juriste.

Il ressort de l'étude exploratoire de 2011 qu'il existe un véritable besoin d'une meilleure diffusion de la jurisprudence innovante en matière d'effectivité des droits des plus pauvres. Elle est utile aux magistrats pour motiver leur jugement ; aux avocats pour plaider la cause de leur client ; aux associations de terrain pour encourager le cas échéant une personne à introduire un recours.

Une première sélection de décisions intéressantes a été publiée le 17 octobre, à l'occasion de la Journée Mondiale de Lutte contre la Pauvreté, dans une nouvelle rubrique sur le site internet du Service. Ces décisions sont chaque fois accompagnées d'une brève description. Le Service a lancé un appel auprès de personnes et organisations susceptibles de transmettre des décisions..

4.5. Projet automatisé des droits

La Commission d'accompagnement a demandé au Service de réaliser un inventaire des droits qui relèvent de la compétence de l'Etat fédéral dont l'ouverture est déjà 'automatisée', en cours d'automatisation et de ceux pour lesquels une 'automatisation' serait souhaitable. Un exercice similaire est en cours en Flandre.

Ce projet a été l'occasion, pour le Service, d'initier une collaboration particulièrement intéressante avec un certain nombre de services publics fédéraux (SPF et SPP) et d'institutions publiques (INAMI, Service de Simplification administrative, Banque Carrefour de la Sécurité sociale). Un courrier a été envoyé aux services publics fédéraux et organismes compétents en leur demandant d'organiser une rencontre en vue d'identifier les droits qui avaient déjà été (en partie) automatisés et les initiatives éventuelles en matière d'automatisation. Ceci a permis au Service d'avoir une personne de contact au sein de chacune de ces administrations et institutions.

Un séminaire de travail, auquel ont participé une quinzaine de personnes de contact des administrations et institutions fédérales, s'est tenu en juillet 2012. L'administration flamande et le cabinet du secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté étaient également présents. Le travail a été mené à partir d'un tableau récapitulatif des différents droits, des critères d'attribution de ceux-ci et du degré d'automatisation. Un certain nombre de questions transversales ont ensuite alimenté les échanges.

La dernière étape a consisté à rassembler les informations collectées pour élaborer une note de travail. Les participants au séminaire ont été invités à apporter leur contribution. Cette note sera présentée en janvier 2013 à la Commission d'accompagnement du Service.

4.6. International

4.6.1. SUIVI DE L'ACTUALITE EUROPEENNE

Un point relatif à l'actualité européenne est systématiquement inscrit à l'agenda de la Commission d'accompagnement du Service. Les points suivants ont été discutés en 2012 :

- année européenne du vieillissement actif et de l'intergénérationnel ;
- état d'avancement de la recommandation de la Commission européenne relative à la lutte contre la pauvreté des enfants ;
- programme national de réforme et recommandations du Conseil de l'Union européenne à la Belgique ; plan social national ;
- initiative relative au sans-abrisme et lutte contre la pauvreté des enfants ;
- convention européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

4.6.2. PARTICIPATION A L'ANNEE EUROPEENNE DU VIEILLISSEMENT ACTIF

Le Service a participé à plusieurs initiatives dans le cadre de l'Année européenne du vieillissement actif, coordonnée par le SPF Sécurité sociale. Avec l'Observatoire de la Santé et du Social de la Région de Bruxelles-Capitale, il a participé à l'audition organisée pour préparer la clôture de l'année. Leur contribution portait sur le vieillissement prématuré lors. Nous avons publié de nouvelles fiches sur cette thématique dans la rubrique 'Faits et chiffres' de notre site internet ainsi qu'une liste de publications consacrées à la pauvreté et aux personnes âgées.

4.6.3. PARTICIPATION A LA CONVENTION EUROPEENNE CONTRE LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE

La Convention européenne s'est tenue du 5 au 7 décembre 2012, à Bruxelles.

Pour la première fois, le Service a été invité à faire partie de la délégation belge présidée par la secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté. Cette Convention est conçue par la Commission européenne comme lieu de dialogue avec les divers partenaires concernés. Cette année, c'est le 'paquet d'investissement social' qui a été débattu. La Commission d'accompagnement du Service avait mis ce point à l'ordre du jour d'une de ses réunions afin d'essayer de préparer au mieux la participation du Service à ces journées.

4.6.4. PLATE-FORME ET GROUPE DE TRAVAIL BELGES 'INDICATEURS' DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE EUROPEENNE EN MATIERE DE PAUVRETE ET D'EXCLUSION SOCIALE

Le Service participe aux réflexions menées en Belgique dans le cadre de la Stratégie européenne 2020. Il existe deux groupes de travail, pilotés au niveau fédéral, qui rassemblent des parties prenantes : la Plate-forme belge de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale EU 2020, coordonnée par le [SPP Intégration sociale](#), et le groupe de travail 'Indicateurs', coordonné par le [SPF Sécurité sociale](#). Le Service participe aux réunions de ces deux groupes.

La Plate-forme belge de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale Europe 2020 s'est réunie cinq fois. Le groupe de travail 'Indicateurs' s'est réuni deux fois.

4.7. Documentation et site internet

Le Service, grâce à son centre de documentation, s'efforce de rassembler des informations sur la pauvreté et l'exclusion sociale provenant de sources et d'acteurs différents (organisations actives sur le terrain, administrations, centres de recherche, institutions internationales...). Ce matériel alimente le travail de concertation du Service mais également les différentes rubriques du site internet, en particulier la rubrique '[faits et chiffres](#)' qui donne des réponses à des questions fréquemment posées. Le [site internet du Service](#) est régulièrement enrichi afin d'en faire un outil permettant un accès optimal à ces informations, qu'il s'agisse des documents et des travaux du Service ou d'informations fournies par d'autres organisations.

Le plan stratégique 2011-2013 prévoit le développement d'une bibliothèque numérique. Les différentes pistes et systèmes informatiques ont été étudiés en 2012 et une série d'offres ont été sollicitées. Une note sera rédigée en fonction de ces différents éléments et d'un examen de la facilité d'utilisation des différents systèmes. Un projet sera présenté en janvier 2013 à la Commission d'accompagnement, dans le cadre de la programmation 2013 du Service et en février 2013 au Comité de gestion du Service.

5. OBJECTIFS RELATIFS AU DEBAT ET A L'ACTION POLITIQUES

Le Service a explicitement pour mission de formuler des recommandations destinées aux responsables politiques du pays. Le Rapport bisannuel est un instrument important à cet égard. Le Rapport 2010-2011 a été présenté début 2012 et le suivi des analyses et des recommandations contenues dans ce Rapport a bénéficié d'une large attention dans le courant de cette année.

5.1. Suivi du rapport bisannuel 2010-2011

En vue d'assurer un impact politique au Rapport, les rédacteurs de l'[Accord de coopération](#) ont également prévu une procédure de suivi. Dans ce cadre, le Service a présenté le Rapport 2010-2011 dans différents Parlements et conseils consultatifs. Il a également pris l'initiative de le présenter aux cabinets compétents (tant au niveau fédéral que communautaire et régional).

Interfédéral

>> **Conférence interministérielle "Intégration dans la société"**

La Conférence interministérielle a pris acte du sixième rapport bisannuel, 12 septembre 2012.

Fédéral

>> **Chambre**

Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société : [Echange de vues sur le sixième rapport bisannuel \(2010-2011\) du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale](#), 23 mai 2012.

>> **Conseil National du Travail, Conseil Central de l'Economie**

[Avis sur le sixième rapport bisannuel de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale](#), 17 juillet 2012.

>> **Plateforme belge de lutte contre la pauvreté EU 2020**

Le Service y a présenté, le 17 avril 2012, son rapport bisannuel.

Flandre

>> **Vlaamse regering**

Le Gouvernement flamand a pris acte du rapport 2011-2012 du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale le 17 février 2012.

>> **Permanent Armoedeoverleg** (PAO)

Le rapport bisannuel a été présenté aux membres du [Horizontaal PAO](#) le 9 février 2012.

>> **Vlaams Parlement**

Commissie voor Welzijn, Volksgezondheid, Gezin en Armoedebeleid:
[Gedachtewisseling over 'Strijd tegen armoede. Een bijdrage aan politiek debat en politieke actie'](#), tweejaarlijks verslag 2010-2011 van het Steunpunt tot

bestrijding van armoede, bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting, le 27 mars 2012.

>> **Rencontre cabinet**

⇨ Le Service a présenté le rapport 2010-2011 et en particulier le chapitre intitulé « Sortie d'une institution de l'aide à la jeunesse : recherche d'une place dans la société » au cabinet du ministre flamand du Bien-être, de la Santé publique et de la Famille, le 11 mai 2012.

⇨ Le Service a présenté le rapport 2010-2011 et en particulier le chapitre intitulé « Jeunes précarisés et enseignement ou formation en alternance » au cabinet du ministre flamand de l'Enseignement, de la Jeunesse, de l'Egalité des Chances et des Affaires bruxelloises, le 5 juin 2012.

⇨ Le Service a présenté le rapport 2010-2011 et en particulier la partie intitulée « Droit au logement » au cabinet de la ministre flamande de l'Energie, du Logement, des Villes et de l'Economie sociale, le 11 septembre 2012.

Wallonie

>> **Gouvernement wallon**

Le Gouvernement wallon a pris acte du rapport 2011-2012 du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale et l'a transmis au Parlement le 13 septembre 2012.

>> **Rencontre cabinet**

Le Service a présenté le rapport 2010-2011 et en particulier la première partie consacrée au droit au logement au cabinet du Vice-président et ministre wallon du Développement durable, de la Fonction publique, de l'Energie, du Logement et de la Recherche, le 3 mars 2012.

Bruxelles-Capitale

>> **Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale**

⇨ Le rapport bisannuel a été présenté le 15 mars 2012 à la Commission Diversité, Egalité des chances et Pauvreté et à la Commission Economie-Emploi-Fiscalité-Finances.

⇨ Avis émis par le Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale au cours de sa séance du 19 avril 2012 concernant le Rapport bisannuel 2010-2011 sur la Précarité, la Pauvreté, l'Exclusion sociale et les Inégalités d'accès aux droits.

>> **Groupe de travail intercabinet permanent Lutte contre la pauvreté** composé de représentants des Ministres de la Région Bruxelles-Capitale et de Membres du Collège des trois Commissions Communautaires bruxelloises, les CPAS bruxellois et les Communautés française et flamande (le secrétariat est assuré par l'Observatoire de la Santé et du Social).

Le rapport a été présenté le 13 juin 2012 aux membres du groupe de travail intercabinet permanent Lutte contre la pauvreté. En particulier les constats et les recommandations de la deuxième partie du rapport, 'Perspectives d'avenir des jeunes', seront intégrés dans la discussion sur la rédaction du Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté qui sera spécifiquement axé sur la problématique de pauvreté chez les jeunes adultes.

>> **Rencontre cabinet**

Le Service a présenté le rapport 2010-2011 et en particulier le chapitre intitulé « Jeunes précarisés et enseignement ou formation en alternance » au cabinet du

ministre de la Formation des classes moyennes (COCOF), le 18 septembre 2012.

Communauté germanophone

>> **Parlement**

Commission en charge de la santé et des affaires sociales : présentation du rapport bisannuel et débat, 18 octobre 2012.

5.2. Lecture de l'accord de gouvernement fédéral

Début 2012, le Service a publié une lecture de l'Accord fédéral de Gouvernement, basée sur l'ensemble des analyses et recommandations élaborées sur différents thèmes au cours des années précédentes pour ses Rapports bisannuels.

5.3. Mémoire à l'occasion des élections communales

En vue des élections communales d'octobre 2012, le Service a publié, en mars, ses recommandations relevant de compétences communales sous la forme d'un mémoire adressé aux partis politiques.

5.4. Demandes spécifiques

5.4.1. PROJET 'LIEN' : MAINTIEN DU LIEN ENFANTS-PARENTS DANS L'AIDE À LA JEUNESSE (FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES)

Le Service travaille depuis de nombreuses années sur la thématique de l'aide à la jeunesse : participation au groupe Agora (point 5.3.2), demande d'une recherche sur le lien statistique entre mesure de l'aide à la jeunesse et pauvreté, chapitre de rapport consacré à cette thématique (sur les jeunes adultes au sortir d'institutions de l'aide à la jeunesse dans son Rapport 2011). En 2012, dans le prolongement de ces travaux ainsi que des signaux de terrain reçus par la ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, nous nous sommes vus confier, par la ministre, la coordination d'un projet sur le lien entre un enfant placé et sa famille lorsqu'elle vit en situation de pauvreté.

Initié en septembre 2012, ce projet vise, sur base d'échanges d'expériences de professionnels et de familles (parents et enfants), à identifier les éléments négatifs et positifs en termes de maintien du lien. Ce travail se clôturera en octobre 2013 avec la publication d'un outil rendant compte des pratiques intéressantes pour maintenir et renforcer les liens entre enfants et parents, et cela tant du point de vue des familles (parents et enfants) que de celui des professionnels. Cette publication sera largement diffusée au sein du secteur de l'aide à la jeunesse et auprès des juges de la jeunesse.

En 2012, le rôle du Service a consisté en une phase d'analyse préparatoire (littérature, législation, acteurs), en la constitution, avec le cabinet, du comité de pilotage et en la préparation d'une matinée de lancement du projet (23/01/2013) et des groupes de travail (dont les travaux de concertation débuteront en février 2013).

5.4.2. MISE EN ŒUVRE DU CODE WALLON DU LOGEMENT

Dans le cadre de la rédaction des arrêtés d'application de l'article 22 bis du Code, le cabinet du ministre wallon du Logement a fait appel au Service afin de participer à des

réunions de travail pour préparer cette rédaction. A cette fin, trois rencontres étaient prévues en 2012 entre politiques, associations et administrations concernées.

5.4.3. TABLE RONDE CWAPE (WALLONIE)

En Région wallonne, il a participé à une table ronde organisée par la CWAPE (régulateur wallon du marché du gaz et de l'électricité).

5.4.4. ACTIONS PAUVRETÉ INFANTILE (FLANDRE)

A la demande du cabinet du ministre flamand chargé de la Lutte contre la pauvreté, le Service a participé à la 'foire aux projets sur la pauvreté des enfants' et au séminaire qui a rassemblé des experts.

5.4.5. CAMPAGNE DE COMMUNICATION 'RÈGLEMENT DISTRIBUTION D'EAU' (FLANDRE)

En 2012, le Service a pris part à deux réunions du 'groupe de résonance' mis sur pied par la VMM en vue d'une campagne de communication sur la nouvelle réglementation en matière de distribution d'eau.

5.4.6. CAMPAGNE DE COMMUNICATION CREG (FLANDRE)

Le Service a participé à deux réunions dans le cadre de la révision des instruments de communication du VREG (le régulateur flamand du marché du gaz et de l'électricité).

D'autre part, le Service fait partie de la concertation verticale 'Energie' du groupe de travail 'énergie et pauvreté', mis sur pied par le gestionnaire de réseau de distribution Eandis.

5.4.7. RENCONTRE AVEC HET AGENTSCHAP JONGERENWELZIJN ET HET VAPH (FLANDRE)

A la suggestion du cabinet du ministre 'Welzijn', le Service a présenté le chapitre de son rapport bisannuel relatif aux jeunes adultes qui quittent une institution de l'aide à la jeunesse, aux deux administrations, lors d'une rencontre commune. Les analyses et recommandations du rapport contiennent en effet divers éléments qui sont également pertinents pour les jeunes avec un handicap qui séjournent dans une institution.

5.4.8. ETUDE SUR L'HABITAT SOLIDAIRE (FÉDÉRAL)

Le Ministère de la Politique des Grandes villes, a commandité en 2006, une étude visant à évaluer la faisabilité et la mise en place d'habitats groupés de type solidaire. En 2011, il a à nouveau demandé une étude sur le sujet, visant à élaborer des pistes de solutions à la fois sociales, juridiques voire techniques à destination des ministres et autorités concernées. Dans ce cadre, les chercheurs ont rassemblé des experts tant juridiques que sociaux et administratifs, de manière à compléter voire amender les dispositifs proposés. Deux journées ont été organisées, l'une en Français, l'autre en Neerlandais auxquelles le Service a participé.

5.5. Collaboration structurelle avec les Communautés, les Régions et l'État fédéral

5.5.1. CONCERTATION PERMANENTE PAUVRETE (PAO) DE LA REGION FLAMANDE ET DE LA COMMUNAUTE FLAMANDE

Le Service participe à [la concertation permanente horizontale \(PAO: Permanent Armoede Overleg\)](#). C'est le lieu, désigné par décret, de rencontres entre les fonctionnaires 'de vigilance' (aandachtsambtenaren) des administrations flamandes, le Vlaams Netwerk et un certain nombre d'autres partenaires, notamment pour préparer le Plan flamand d'action de lutte contre la pauvreté, en assurer le suivi et l'évaluer. Le Service a présenté le Rapport 2010-2011 lors de la réunion de février.

Le Service participe aussi à [des groupes de concertation verticale](#). Il s'agit de concertations par domaine politique, dont l'objectif est d'examiner des initiatives politiques spécifiques en fonction de la vision et de l'expérience du public-cible et de formuler des recommandations pour les adapter.

Le Service est membre des concertations verticales suivantes :

- emploi et économie sociale ;
- énergie ;
- eau.

5.5.2. CONCERTATION AGORA DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Le Service a continué, en 2012, à soutenir la démarche du groupe Agora qui se réunit depuis plusieurs années au sein de la Direction générale de l'aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie Bruxelles. C'est à la demande de la ministre de l'Aide à la jeunesse que le Service s'implique dans ce groupe de réflexion dont la création, en 1998, répondait à une demande de la Conférence interministérielle pour l'intégration sociale d'évaluer le décret relatif à l'aide à la jeunesse « *dans l'optique d'éviter les placements pour raison de pauvreté et de préserver la relation parents-enfants* ». Des conseillers, directeurs et délégués participent aux rencontres ainsi que des membres de la DGAJ, un membre du cabinet de la ministre, un représentant de l'AGASS (administration générale de l'Aide à la jeunesse, de la Santé et du Sport) et des associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent.

9 réunions ont eu lieu en 2012. Le groupe Agora a travaillé en vue de la publication des actes de la journée sur la transparence et la communication des écrits des professionnels aux familles organisée le 29 novembre 2011. Le Service a en particulier préparé le compte rendu des tables d'échanges organisées au cours de ces journées, qui occupera une place centrale dans les actes. Prêts pour être publiés fin 2012, les actes paraîtront au début de l'année 2013. Le groupe Agora a également travaillé en vue de la publication d'une plaquette sur la transparence et la communication des écrits, destinée aux SAJ, SPJ, services agréés et IPPJ. Celle-ci rendra compte des travaux du groupe Agora, enrichis par les réflexions menées au cours de la journée du 29 novembre. Le texte se focalisera sur deux écrits : la note de synthèse au SAJ et la note de synthèse au SPJ. L'objectif est d'alimenter la réflexion des professionnels de l'aide à la jeunesse et le débat sur la question cruciale de l'écrit.

5.5.3. GROUPE DE TRAVAIL 'ACTIONS' ET 'INDICATEURS' DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE EUROPEENNE EN MATIERE DE PAUVRETE ET D'EXCLUSION SOCIALE

Cette collaboration a déjà été évoquée au point 4.5.2.

5.5.4. GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT 'PAUVRETÉ' DE LA CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE 'INTÉGRATION DANS LA SOCIÉTÉ'

Le Service fait partie du groupe de travail permanent 'pauvreté' de la conférence interministérielle Intégration dans la société. Ce groupe de travail s'est réuni une fois en 2012.

5.5.5. ÉCHANGES STRUCTURELS AVEC L'OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE - RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Les échanges avec l'Observatoire de la Santé et du social – Bruxelles-capitale sont structurels. L'Observatoire a choisi de travailler sur les jeunes adultes, une thématique abordée également par le Service dans son rapport bisannuel 2010-2011, ce qui nous a mené à un échange d'informations et d'analyses.

5.6. Participation aux activités d'autres services et organisations

Le Service s'efforce de répondre autant que possible à des demandes d'information ou de collaboration formulées par d'autres services ou organisations, pour autant qu'elles entrent dans ses missions légales. Cela peut prendre la forme d'une rencontre, d'une contribution ou d'une participation à une journée d'étude, d'une participation à un jury ou à une commission, etc.

5.6.1. COMMISSIONS ET JURYS

Des collaborateurs du Service ont participé aux commissions ou jurys suivants :

- Commission consultative Pauvreté de la province de Limbourg ;
- Jury Fonds Pauvreté de la Fondation Roi Baudouin (deux en 2012) ;
- Jury Prix fédéral de lutte contre la pauvreté ;
- Commission d'accompagnement du Rapport annuel fédéral sur la pauvreté 2012 (SPP Intégration sociale)
- Jury ESF
- Groupe consultatif 'Formation volontariat lutte contre la pauvreté' (FRB et CERA)

5.6.2. CONTRIBUTION A DES COLLOQUES ET JOURNÉES D'ÉTUDE

En 2012, des collaborateurs du Service ont apporté leur contribution lors de journées d'étude et colloques suivants :

- Présentation rapport bisannuel - Vivre ensemble (26/01)
- Présentation rapport bisannuel - HPAO (9/02)
- Présentation rapport bisannuel - CES Bruxelles (15/03)
- Handiflux - FOD Sociale Zekerheid (15/03)
- Présentation de la lutte contre la pauvreté en Belgique à une délégation italienne AEFP-EVTA (28/03)
- Présentation Rapport bisannuel - Plate-forme belge de lutte contre la pauvreté (17/04)
- Présentation sur la pauvreté en Belgique - Haute école de Liège (3eme BAC) (17/04)
- Présentation projet jurisprudence – Meeting van Housing Rights Watch (Ireland) (19/04)

- Présentation memorandum élections communales/ journée pour travailleurs sociaux sur bilan social année écoulée, organisée par le Bourgmestre de Namur et le Président du CPAS Namur: (1/06)
- Atelier d'approfondissement des Universités populaires - ATD Quart Monde (12/05)
- Présentation volontariat et pauvreté - Plate-forme Volontariat pour tous (22/06)
- Intervention, avec l'Observatoire de la santé et du social/Bruxelles capitale, concernant l'usure prématurée des personnes qui vivent dans la pauvreté – audition préparatoire à la clôture de l'année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité entre générations coordonnée par le SPF Sécurité sociale (4/10)
- Campagne-avond Welzijnzorg province - Antwerpen (9/10)
- Participation au débat de clôture "Wat is er na 15 jaar activering bereikt?" lors de la journée de rencontre "Activering zoals het is... (over)leven op de arbeidsmarkt", De Lege Portemonnees (26/10)
- Groupe d'experts habitat solidaire - Habitat et Participation (7/11)
- Groupes d'experts habitat 'studie Solidair Wonen, Samenhuizen (12/11)
- Présentation de la recherche-action-formation 'Indicateurs de pauvreté. Une autre approche' lors d'un colloque intitulé 'Observation des quartiers prioritaires de la politique de la ville, quelle place pour les habitants?' - Réso-villes (France) (30/11)
- Intervention au cours d'un séminaire 'Social indicators' – European Service Network (Lisbonne) (30/11)
- Intervention lors de la présentation des résultats de l'étude Handilab – SPF Sécurité sociale en BELSPO (6/12)

5.6.3. QUESTIONS INDIVIDUELLES

Le Service a reçu un grand nombre de questions individuelles par email ou par téléphone. Il s'agit surtout de demandes d'information adressées par des personnes travaillant dans une organisation ou d'institution, des journalistes, des étudiants et des professeurs... Beaucoup de ces questions portent sur des chiffres. Par ailleurs, nous recevons aussi des demandes d'aide qui portent généralement sur des difficultés financières. Le Service s'efforce d'orienter chaque demande d'aide vers une organisation située dans la région du demandeur et susceptible de l'aider à trouver une réponse. Le Service a été sollicité à maintes reprises dans le cadre de reportages par des professionnels des médias afin d'entrer en contact avec des personnes pauvres et de recueillir leur témoignage.

6. INSTRUMENTS

6.1. Organes

Le Service est rattaché au [Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme](#) (dans la suite du texte : le Centre), mais possède sa propre base légale (l'Accord de coopération), ses propres [organes de gestion](#) (le Comité de gestion et la Commission d'accompagnement) et un budget distinct.

6.1.1. COMITE DE GESTION

Le Comité de gestion est chargé de trois missions : veiller à la bonne exécution de l'accord de coopération, déterminer les besoins en personnel et élaborer un projet de budget (art. 7 de l'accord de coopération).

Il s'est réuni quatre fois en 2012.

Composition en 2012

Président : Ides Nicaise ; Vice-présidente : Muriel Rabau

Véronique De Baets, Bart Collin (membres présentés par l'Etat fédéral) ; Marijke Enghien, Magda de Meyer, Frederic Vanhauwaert (membres présentés par la Communauté flamande et la Région flamande) ; Carine Jansen, Benoit Parmentier (membres présentés par la Région wallonne en concertation avec la Communauté française) ; Martine Motteux remplacée en cours d'année par Véronique Peeters, Luc Notredame (membres présentés par la Région bruxelloise en concertation avec la Commission communautaire commune) ; Karin Fatzaun (membre présenté par la Communauté germanophone).

Le directeur et le directeur adjoint ainsi que la coordinatrice participent au Comité avec voix consultative.

6.1.2. COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT

La Commission d'accompagnement, présidée par le ministre de l'Intégration sociale, a été créée pour suivre le contenu des travaux du Service et veiller au respect de la méthodologie (art. 8 de l'accord de coopération).

Elle s'est réunie cinq fois en 2012.

Composition en 2012

Président : Maggie De Block, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté.

Sévrine Bailleux, Paul Palsterman, Bjorn Cuyt, Sonia Kohnenmergen (interlocuteurs sociaux) ; Ivan Dechamps et Karin Roctus (organismes assureurs) ; Diane Moras, Ludo Horemans, Paul Trigalet, Marc Otjacques et Herman van Breen (organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment) ; Christine Dekoninck, Bernard Antoine et Piet Van Schuylenberg (Unions des villes et communes/CPAS).

Christine Mahy et Rocco Vitali sont invités à titre d'observateur (Réseau wallon et Forum bruxellois ; le Vlaams netwerk et le réseau belge sont déjà membres).

Les membres du Comité de gestion sont également membres de la Commission d'accompagnement.

6.2. Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme

Le Service occupe une place particulière au sein du [Centre](#) mais leur proximité sur le plan du contenu ne fait aucun doute. En effet, les discriminations sont un facteur de pauvreté, quel qu'en soit le motif ; deux critères protégés, fortune et origine sociale, sont directement en lien avec les situations de pauvreté ; les personnes d'origine étrangère sont surreprésentées parmi les personnes pauvres. C'est donc très naturellement que des liens se tissent entre Centre et Service.

Nous avons participé à une réflexion entre différents services du Centre sur le thème du vieillissement, dans le cadre de 'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations, à la demande du SPF Sécurité sociale.

Le Service a aussi été associé à la rédaction d'un appel d'offre pour une recherche relative au volet 'logement' du baromètre Diversité, dont la publication est prévue pour 2014.

Le président et la vice-présidente du Comité de gestion du Service sont invités au Conseil d'administration du Centre lorsque des points à l'ordre du jour concernent la pauvreté. La coordinatrice ff participe aux réunions du Conseil d'administration du Centre et aux réunions du staff de direction. Le personnel est invité aux réunions générales et à celles portant sur le contenu.

Inversement, la direction du Centre a voix consultative au Comité de gestion du Service de lutte contre la pauvreté.

6.3. Equipe

8 équivalents temps plein ont travaillé au Service de lutte contre la pauvreté.

Des réunions d'équipe ont lieu chaque semaine pour coordonner les travaux, permettre aux collègues d'échanger des idées et d'approfondir le contenu, en privilégiant une approche transversale.

Les collaborateurs ont suivi les formations suivantes :

- une formation au management pour les chefs de département et de service du Centre ;
- bachelor en droit ;
- des formations en informatique : excell, outlook, sharepoint

De plus, en 2012, des collaborateurs du Service ont participé aux colloques et journées d'étude suivants, autant d'occasion de s'informer et de se former :

- Présentation de l'annuaire fédéral: Lutter contre la pauvreté via l'inclusion active - SPP IS (19/01)
- Lunchtime Session: The crisis and beyond. Is there a Future for Social Europe - Midi Observatoire Social Européen (26/01)
- Mineurs mal accompagnés - Délégué général aux droits de l'enfant (27/01)
- Quelle politique d'inclusion sociale dans une société qui exclut - CIEP (10/02)
- Lancement en Belgique de l'année européenne 2012 'Le vieillissement actif et la solidarité entre générations' - SPF SS (7/03)
- Colloque sur le non-recours, entre accès aux droits et restriction des droits - CERSA (12/03)
- Richesse financière ou richesse de la population - RWLP (12/03)

- 'Is the European Governance of the crisis consistent with international labour standards?' - Midi de l'OSE (15/03)
- Présentation nouveau code wallon du logement par B. Monnier - Habitat et Participation (23/03)
- Débat d'experts 'Rechtvaardigheidstheorieën en concrete armoede: Economen, filosofen en sociologen over armoedebeleid', debat avec Loïc Wacquant, introduit par Frank Vandenbroucke - Centrum voor Economie en Ethiek, KU Leuven (28/03)
- Vague d'austérité, vague de précarité ! - nouvelles politiques de la précarité - Forum bruxellois (30/03)
- INTERREG - Jeunes et logement - Habitat & Participation, Relogeas, 2 assoc lilloises (19/04)
- L'ampleur de la fraude sociale et fiscale en Belgique – SPF Sécurité sociale (19/04)
- Conférence 'Contemporary housing issues in a changing Europe' - Housing Rights Watch e.a. (20-21/04)
- Reporting poverty - resources for media covering poverty and social exclusion
- European Commission, DG Employment, social affairs and inclusion (23/04)
- Pauvreté rurale en Flandre et en Wallonie in Vlaanderen en Wallonië - CERA (26/04)
- Netwerkvoormiddag Actief Ouder Worden - Vlaamse Ouderenraad (27/04)
- Colloque innovation sociale - Sénat (27/04)
- Table ronde Innovation sociale Département EWI (27/04)
- INTERREG - Jeunes et logement - Habitat & Participation, Relogeas, 2 associations lilloises (29/4)
- Colloque d'experts 'Toereikende pensioenen: een kwestie van eerste, tweede en derde pijler?' - Groen (4/05)
- Journée provinciale de rencontre 'verder kijken dan je neus lang is' - Provincie West-Vlaanderen (8/05)
- Workshop sans-abrisme en marge de la réunion annuelle des personnes pauvres - HOPE et EUH (11/05)
- De private huurmarkt: een van de pijlers voor goed en betaalbaar wonen? - Steunpunt Wonen (15/05)
- Gezinsbeleid in Vlaanderen - Gezinsbond (15/05)
- Leçon 'Recht op menselijke waardigheid' door prof. Hartley Dean - Universiteit Gent (16/05)
- Journée Forum Inkomen - Vlaams Netwerk van verenigingen waar armen het woord nemen (22/05)
- INTERREG - Jeunes et logement - Habitat & Participation, Relogeas, 2 assoc lilloises (24/05)
- Table ronde '*L'exonération socioprofessionnelle dans le calcul du revenu d'intégration sociale : limites et pistes de réflexion pour une réforme*' - FRB (25/05)
- Kennisplatform: actieve inclusie van vrouwen van buitenlandse herkomst - VLAS (7/06)
- Évaluation du plan hivernal - sans abri - la Strada (8/06)
- De Tussenstand - Decenniumdoelen 2017 (14/06)
- Slotmoment Onderbescherming en proactief handelen - Samenlevingsopbouw Oost-Vlaanderen (18/06)
- Conférence logement - relais social de Chareleroi (4/09)
- Participation en action - IWEPS (22/06)
- Bilan social 2011 - Observatoire social européen (11/06)
- Élections communales: CPAS - Itinera (18/06)
- Droits de l'homme et pauvreté : rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme/ONU - Intergroupe PE (19/06)
- Conférence logement à Charleroi - Relais social de Chareleroi (4/09)
- Lancement de la campagne Welzijnszorg (10/09)
- Moment public *Woonbeleidsplan Vlaanderen*, Wonen-Vlaanderen (13/09)
- Groupe de travail pour préparer la journée d'étude 'activering maakt passief' - Flora vzw (14/09)
- *Zijn er nog mazen in het net?* - Contactcomité van organisaties voor jeugdzorg (18/09)
- La gestion des bibliothèques digitales – Association belge pour la documentation (26/09)
- Journée d'étude '*Kleinschalig wonen en verblijven*', Provincie Vlaams-Brabant (5/10)

- Symposium 'Tussenstap en Efrem, naar één vrijwilligerswerking' - Efrem vaw en Tussenstap, in samenwerking met Vlaams Ondernemerschapsbevorderend Netwerk (VON) (15/10)
- Colloque Sénat à l'occasion de la journée mondiale du refus de la misère (16/10)
- Quoi d'9 dans l'insertion - CPAS de Liège, asbl article 27 (17/10)
- Leuvense actiedag tegen armoede en sociale uitsluiting - samenwerkingsverband Leuven tegen armoede (17/10)
- Journée mondiale du refus de la misère au Parlement wallon - LST (17/10)
- Débat public : les jeunes adultes - Observatoire du social et de la santé/Bruxelles (24/10)
- Journée d'étude sur l'activation sociale – asbl Flora (25/10)
- La norme à l'épreuve de l'habitat alternatif - Conseil supérieur du logement (23/11)
- Stratégie Europe 2020: quels résultats contre la pauvreté? - EAPN (28/09)
- Journée mondiale du refus de la misère - Intergroupe PE (17/10)
- Compteur intelligent: information acteurs sociaux - Cwape(26/10)
- Evaluation adresse de référence à Bruxelles - Comité consultatif de la santé et de l'aide aux personnes/section aide sociale/COCOM (5/11)
- Steunpuntenforum - Departement EWI (13/11)
- Conférence de clôture de l'année européenne 2012 'vieillessement actif et solidarité entre générations' - SPF Sécurité sociale (27/11)
- Journée d'étude automatisering van rechten - Vlaams Gewest (27/11)
- Energie- en waterarmoede - GDF-Suez (28/11)
- Démarrage d'un centre d'expertise 'Krachtgericht sociaal werk' - Antwerpen (3/12)
- Présentation d'un référentiel de soutien à la parentalité - ONE, DGAJ et DGE (13/12)
- 10 ans de la loi sur le droit au RI - SPP Intégration sociale (13/12)

6.4. Communication

Le Service s'efforce d'avoir une communication externe claire et transparente au sujet de ses activités. Il dispose pour cela de plusieurs outils : le site internet, des conférences de presse et des communiqués de presse, des publications ainsi que la nouvelle newsletter électronique.

6.4.1. SITE INTERNET

Le principal outil de communication du Service, c'est son site web. Il est la carte de visite du Service, expliquant qui il est, ce qu'il fait... Mais il est aussi un moyen idéal pour diffuser et rendre publique la multitude d'informations - issues de différentes sources - que le Service récolte et analyse.

Le site internet, accessible en trois langues (www.luttepauvrete.be - www.armoedebestrijding.be - www.armutsbekaempfung.be), permet une mise à disposition optimale des textes et du travail du Service et contient des liens qui donnent accès au matériel d'autres services et institutions. La version anglaise du site est progressivement développée (<http://www.combatpoverty.be>).

Comme pour les années précédentes, la rubrique '[faits et chiffres](#)' reste la page qui attire le plus de visiteurs et la question la plus souvent consultée (tant en français qu'en néerlandais) est celle qui concerne [le montant minimal des allocations](#).

En 2012, le site a accueilli plusieurs nouveautés :

- le Rapport 2010-2011 et son suivi politique ;
- une rubrique consacrée au projet de jurisprudence 'Droits fondamentaux et pauvreté' ;
- une page présentant un aperçu des projets en cours ;
- une liste récapitulative des recherches menées à la demande du Service ;
- de nouvelles fiches dans la rubrique 'faits et chiffres' ;
- une page thématique sur l'aide à la jeunesse ;

- la liste des publications sur la pauvreté et les personnes âgées ;
- la liste des évaluations de la loi sur l'intégration sociale.

6.4.2. NEWSFLASH ELECTRONIQUE

En 2012, le Service a envoyé à tous ses contacts huit newsflash électroniques :

- Une obligation de résultats Rapport bisannuel 2010-2011 du Service de lutte contre la pauvreté la précarité et l'exclusion sociale (5/1) ;
- Active Aging 2012: 'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre générations Europees' (7/3) ;
- Mémoire pour les élections communales d'octobre (19/3) ;
- L'accord du gouvernement Di Rupo (30/3) ;
- Discrimination et pauvreté: 'Le nombre de signalements de refus de location basé sur les revenus du candidat locataire est en constante (12/6) ;
- Journée Internationale de la Jeunesse : 'Jeunes et pauvres : un engrenage sans appel ?' (13/8) ;
- Journée mondiale du refus de la misère : 'La jurisprudence comme outil de lutte contre la pauvreté' (17/10) ;
- Journée internationale des droits de l'homme : 'Le droit à l'intégration sociale' (10/12).

Nous avons également fait de la publicité pour les newsflash électroniques et les visiteurs peuvent s'y inscrire via notre site web. Cette possibilité est de plus en plus utilisée.

6.4.3. MEDIAS

En organisant des conférences de presse et en diffusant des communiqués de presse, le Service s'efforce d'attirer l'attention des médias sur le thème de la pauvreté et de l'exclusion sociale. En 2012, c'est la conférence de presse [Présentation du Rapport bisannuel 2010-2011](#), le 5 janvier 2012 qui fut l'événement majeur.

D'autre part, le Service répond très régulièrement à des demandes de journalistes qui rédigent un article ou réalisent un reportage.

Pour ses contacts avec la presse, les communiqués et les conférences de presse, le Service peut faire appel à l'expertise du service de communication du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme.

6.4.4. PUBLICATIONS

Les collaborateurs du Service ont publié, en 2012, des articles dans certaines revues. Ceux-ci sont consultables sur <http://www.luttepauvrete.be/publicationsservicearticles.htm> et dans le point 7.2.2.

6.5 Bilan et comptes de résultat 2012

	31/12/2011	31/12/2012
Steunpunt tot bestrijding van armoede, bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting	2011	2012
Service de la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale	€	€
	Balans	Balans
	Bilan	Bilan
<i>Actief / Actif</i>		
Materieel vaste activa / Immobilisations corporelles	-	-
Financieel vaste activa / Immobilisations financières	-	-
Totaal vaste activa / Total actif immobilisé	-	-
Handelsvorderingen / Créances commerciales	38.244,19	56.420,00
Geldbeleggingen / Placements de trésorie	523.000,00	188.000,00
Liquide middelen / Valeurs disponibles	99.529,50	459.274,55
Overlopend / Actifs circulants	1.579,80	-
Totaal vlottende activa / Total actifs circulants	662.353,49	703.694,55
Totaal actief / Total actif	662.353,49	703.694,55
<i>Passief / Passif</i>		
Reserve bestemd voor sociaal passief		
Overgedragen resultaat Opening / Ouverture	609.035,13	493.052,21
Courant resultaat boekjaar / Résultat courant exercice	- 115.982,92	- 21.657,89
Gecum.resultaat / Résultat cumulé	493.052,21	471.394,32
Totaal eigen middelen / Total fonds propres	493.052,21	471.394,32
Voorziening sociaal passief / Provision passif social	71.889,12	71.889,12
Voorziening 2-jaar.rapport / Provision rapport bi-annuel	-	6.500,00
Leveranciers / Fournisseurs	71.652,53	68.185,58
Sociale schulden / Dettes sociales	25.759,63	28.585,53
Overige schulden / Autres dettes	-	-
Overlopend passief / Passif transitoire	-	57.140,00
Totaal schulden < 1 jaar / Total dettes < 1 an	97.412,16	153.911,11
Totaal passief / Total passif	662.353,49	703.694,55
	31/12/2011	31/12/2012
	2011	2012
	€	€
Steunpunt tot bestrijding van armoede, bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting	Resultatenrekening	Resultatenrekening
Service de la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale	Compte de résultat	Compte de résultat
<i>Opbrengsten / Produits</i>		
Toelagen / Subventions	608.785,70	620.402,61
Toelagen Projecten / Subventions aux projets	43.078,24	-
Overige opbrengsten / Produits divers	1.172,34	30,40
Financiële opbrengsten / Produits financiers	2.669,01	359,51
Uitzonderlijke opbrengsten / Produits exceptionnels	-	-
Totaal opbrengsten / total produits	655.705,29	620.792,52
<i>Kosten / Charges</i>		
Projectkosten / Frais de projets	56.364,30	-
Werkingskosten / Frais de fonctionnement	228.629,31	144.701,18
Personeelskosten / Frais de personnel	493.194,60	491.249,23
Afschrijvingen en provisies / Amortissements et provisions	-	-
Uitzonderlijke kosten / Frais exceptionnels	- 6.500,00	6.500,00
Totaal kosten / Total charges	771.688,21	642.450,41
Resultaat boekjaar / Résultat exercice	- 115.982,92	- 21.657,89

7. ANNEXES

7.1. Accord de coopération

L'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté a été signé à Bruxelles le 5 mai 1998. Il a été approuvé par :

- >> La Communauté flamande, décret du 17 novembre 1998, M.B. du 16 décembre 1998
- >> L'Etat fédéral, loi du 27 janvier 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Communauté française, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Communauté germanophone, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Région wallonne, décret du 1er avril 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Région de Bruxelles-Capitale, ordonnance du 20 mai 1999, M.B. du 10 juillet 1999

TEXTE DE L'ACCORD

Vu l'article 77 de la Constitution;

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réforme des institutions, notamment l'article 92bis, §1, inséré par la loi spéciale du 8 août 1988 et modifié par la loi spéciale du 16 juillet 1993;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises, notamment les articles 42 et 63;

Vu la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone, notamment l'article 55bis, inséré par la loi du 18 juillet 1990 et modifié par la loi du 5 mai 1993;

Vu la décision du Comité de concertation Gouvernement fédéral - Gouvernements des Communautés et des Régions du 3 décembre 1997;

Considérant que la précarité d'existence, la pauvreté et l'exclusion sociale, économique et culturelle, fût-ce d'un seul être humain, portent gravement atteinte à la dignité et aux droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains;

Considérant que la restauration des conditions de la dignité humaine et de l'exercice des droits de l'Homme définis par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et par les deux Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, et aux droits civils et politiques du 19 décembre 1966 est un objectif commun de chaque Autorité du pays;

Considérant que la réalisation de cet objectif passe, notamment, par un effort constant de chaque Autorité, tant de son côté qu'en coordination avec les autres pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;

Considérant que la sécurité sociale est prioritaire pour le maintien de la cohésion sociale, pour la prévention de la précarité, de la pauvreté et des inégalités sociales et pour l'émancipation de l'être humain;

Considérant qu'il importe d'assurer la continuité de ces politiques d'intégration, notamment par l'adaptation et le développement des services publics;

Considérant que la participation de toutes les personnes concernées par ces politiques d'intégration, dès leur élaboration, doit être garantie par les Autorités;

- >> L'Etat fédéral, représenté par le Premier Ministre, la Ministre des Affaires sociales, la Ministre de l'Emploi et du Travail chargée de la Politique d'Egalité des Chances entre Hommes et Femmes, le Ministre de la Santé publique et des Pensions et le Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale;
- >> La Communauté flamande et la Région flamande, représentées par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et des Ministres chargés de la coordination de la politique pauvreté ainsi que de l'aide aux personnes;
- >> La Communauté française, représentée par son Gouvernement en la personne de la Ministre-Présidente;
- >> La Communauté germanophone, représentée par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et du Ministre de la Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales;
- >> La Région wallonne, représentée par le Ministre-Président et le Ministre de l'Action sociale;
- >> La Région de Bruxelles-Capitale, représentée par le Ministre-Président;
- >> La Commission communautaire commune, représentée par les membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes;

Ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER}

Dans le respect de leurs compétences respectives, les parties signataires s'engagent à poursuivre et à coordonner leurs politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société, sur la base des principes suivants :

- >> La concrétisation des droits sociaux inscrits à l'article 23 de la Constitution;
- >> Un accès égal pour tous à tous ces droits, ce qui peut également impliquer des mesures d'action positive;
- >> L'instauration et le renforcement des modalités de participation de toutes les Autorités et personnes concernées, en particulier les personnes vivant dans un état de pauvreté, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ces politiques;
- >> Une politique d'intégration sociale est une politique transversale, globale et coordonnée, c'est-à-dire qu'elle doit être menée dans tous les domaines de compétence et qu'elle requiert une évaluation permanente de toutes les initiatives et actions entreprises et envisagées.

ARTICLE 2

A cet effet, les parties signataires s'engagent à contribuer, chacune dans la limite de ses compétences, à l'élaboration d'un Rapport sur la Précarité, la Pauvreté, l'Exclusion sociale et les Inégalités d'accès aux droits, ci-après dénommé "le Rapport". Celui-ci est rédigé tous les deux ans pour le mois de novembre par le "Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale" prévu à l'article 5 du présent accord, sur la base des contributions des parties. Le Rapport est établi dans les trois langues nationales.

Il contient au moins :

- >> Une évaluation de l'évolution de la précarité des conditions d'existence, de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3;
- >> Une évaluation de l'exercice effectif des droits sociaux, économiques, culturels, politiques et civils ainsi que des inégalités qui subsistent en matière d'accès aux droits;
- >> Un inventaire et une évaluation des politiques et des actions menées depuis le précédent rapport;

>> Des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer la situation des personnes concernées dans tous les domaines visés au présent article, tant à long terme qu'à court terme.

ARTICLE 3

Après concertation avec le monde scientifique, les administrations et institutions compétentes, les interlocuteurs sociaux et les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, les parties signataires examineront quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs et les instruments qui peuvent être utilisés et/ou élaborés afin d'analyser l'évolution dans tous les domaines visés à l'article 2 de façon à permettre aux Autorités compétentes d'intervenir de la manière la plus adéquate. Une première série d'indicateurs sera déterminée pour le 15 novembre 1998.

Dans le respect des lois et règlements relatifs à la protection de la vie privée des individus, les parties signataires s'engagent à mettre gratuitement à la disposition du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale, toutes les données au sujet desquelles un accord préalable sera intervenu, ou à faciliter l'accès à ces données si elles appartiennent à des services extérieurs. Les parties signataires ont également accès à ces données.

ARTICLE 4

§1^{er} Le Rapport est remis via la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale mentionnée à l'article 9 au Gouvernement fédéral ainsi qu'aux Gouvernements des Communautés et des Régions, qui s'engagent à le transmettre à leurs Conseils, Parlements ou Assemblées.

§2 Dans le mois qui suit sa réception, le Rapport est transmis par le Gouvernement fédéral au Conseil National du Travail et au Conseil Central de l'Economie, qui rendent un avis dans le mois, à propos notamment des domaines qui relèvent de leurs missions. Selon la même procédure, les Communautés et les Régions demandent également un avis à leurs propres organes d'avis compétents dans ce domaine.

§3 Toutes les parties signataires s'engagent à tenir un débat relatif au contenu du Rapport et des avis et, en particulier, aux recommandations et propositions formulées dans le rapport.

ARTICLE 5

§1^{er} Afin de mettre en œuvre ce qui précède un « Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale" est créé avec pour missions de :

>> Répertorier, systématiser et analyser les informations en matière de précarité d'existence, de pauvreté, d'exclusion sociale et d'accès aux droits sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3;

>> Formuler des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer les politiques et les initiatives de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;

>> Rédiger, au moins tous les deux ans, un Rapport tel que défini à l'article 2;

>> A la demande d'une des parties signataires, de la Conférence interministérielle pour l'Intégration sociale ou d'initiative, émettre des avis ou rédiger des rapports intérimaires sur toute question relative aux domaines relevant de ses missions;

>> Organiser une concertation structurelle avec les plus démunis.

§2 Pour réaliser les objectifs définis sous §1^{er}, le Service associe d'une manière structurelle et continue à ses travaux les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, en faisant usage de la méthodologie basée sur le dialogue, telle qu'elle a été développée lors de l'élaboration du « Rapport Général sur la Pauvreté ».

Le Service peut également faire appel à toute personne ou organisation publique ou privée ayant expertise en la matière.

ARTICLE 6

§1^{er} Le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est trilingue et est créé au niveau fédéral, au Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. Il est subsidié par tous les partenaires. Pour 1998, un budget de vingt millions de francs est mis à disposition :

- >> 15.000.000 francs par l'Etat fédéral;
- >> 2.800.000 francs par la Communauté flamande et la Région flamande;
- >> 1.700.000 francs par la Région wallonne (en concertation avec les Communautés française et germanophone);
- >> 500.000 francs par la Région de Bruxelles-Capitale (en concertation avec la Commission communautaire commune).

Les montants sont indexés annuellement. Le budget peut être adapté moyennant l'accord de toutes les parties concernées après évaluation, par un avenant au présent accord de coopération.

Les montants sont versés pour le mois de mars de l'année à laquelle ils se rapportent.

§2 Une collaboration permanente et structurelle doit avoir lieu entre le Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et les administrations compétentes au niveau des Communautés et des Régions. A cette fin, des collaborateurs scientifiques sont mis, sous une forme ou une autre, à la disposition du Service par les trois Régions, à savoir : 1,5 équivalent temps plein par la Région flamande, 1 équivalent temps plein par la Région wallonne et 1/2 équivalent temps plein par la Région de Bruxelles-Capitale. S'il s'agit de fonctionnaires, ceux-ci continuent à faire partie du personnel de la Région.

§3 Dans le respect de leurs compétences et de leurs budgets, les Communautés et les Régions veillent à reconnaître et à encourager des organisations dans lesquelles des personnes démunies s'expriment.

ARTICLE 7

§1^{er} Un Comité de Gestion du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est mis en place avec les missions suivantes :

- >> La garantie de la bonne exécution du présent accord de coopération;
- >> Sur proposition de la Commission d'Accompagnement prévue à l'article 8, la faculté de recourir à des établissements scientifiques ou à des services d'étude spécialisés qui, étant donnée leur expérience et le matériel dont ils disposent, peuvent assister le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale dans l'accomplissement de ses missions; dans ce cas, une convention doit être conclue avec le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme;
- >> L'élaboration pour le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale d'un projet de budget dont la gestion est strictement séparée de la dotation organique du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme;

>> La détermination du programme des besoins en personnel et en particulier du profil des fonctions du coordinateur.

§2 Le Président et le Vice-Président du Comité de Gestion et le coordinateur du Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité en l'Exclusion assistent avec voix consultative aux assemblées du Conseil d'administration du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme quand des points concernant le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont à l'ordre du jour.

§3 Outre le Représentant du Premier Ministre qui le préside, le Comité de Gestion se compose de 12 membres, parmi lesquels :

>> 4 membres présentés par l'Etat fédéral;

>> 3 membres présentés par la Communauté flamande et la Région flamande;

>> 2 membres présentés par la Région wallonne en concertation avec la Communauté française;

>> 2 membres présentés par la Région bruxelloise en concertation avec la Commission communautaire commune, dont un néerlandophone et un francophone;

>> 1 membre présenté par la Communauté germanophone.

Ces membres sont désignés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Ils sont désignés par les Gouvernements respectifs, et sont nommés pour un mandat renouvelable de 6 ans par un arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

§4 En outre, le Directeur et le Directeur adjoint du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme ainsi que le coordinateur du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont membres avec voix consultative du Comité de Gestion.

ARTICLE 8

Il est créé une Commission d'Accompagnement qui, sous la présidence du Ministre ou Secrétaire d'Etat compétent pour l'Intégration sociale, accompagne les travaux du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale. La Commission d'Accompagnement veille également au respect de la méthodologie et des critères prévus à l'article 3, ainsi qu'au bon avancement du Rapport. La Commission d'accompagnement est composée des membres du Comité de Gestion prévu à l'article 8, auxquels viennent s'ajouter, au moins :

>> 4 représentants des interlocuteurs sociaux, présentés par le Conseil National du Travail;

>> 2 représentants des organismes assureurs, présentés par le Collège Intermutualiste National;

>> 5 représentants présentés par les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, dont un représentant des sans-abri;

>> 3 représentants présentés par la Section Aide sociale de l'Union des Villes et des Communes belges.

Ces représentants sont proposés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Le Comité de Gestion leur octroie un mandat de 6 ans.

ARTICLE 9

En vue de garantir la concertation entre les différents Gouvernements, la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale se réunit au moins deux fois par an.

Dans le respect des compétences des Autorités qui la composent, elle a pour mission de veiller à une approche globale, intégrée et coordonnée des politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société.

Elle est présidée par le Premier Ministre et préparée en collaboration avec le Ministre ou Secrétaire d'Etat qui a l'Intégration sociale dans ses attributions. Ils en assurent également le suivi. A cet effet, ils font appel à la compétence de la Cellule Pauvreté au sein de l'Administration de l'Intégration sociale et du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale.

ARTICLE 10

Dans le cadre de la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale, les parties signataires évalueront annuellement le fonctionnement du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et la bonne exécution du présent accord de coopération.

ARTICLE 11

Le présent accord de coopération vise à renforcer la mission du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, telle que définie à l'article 2 de la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, en particulier dans le domaine de la lutte contre toute forme d'exclusion. C'est pourquoi, à l'occasion du renouvellement du Conseil d'administration du Centre, le Gouvernement fédéral invitera le Parlement à tenir compte de ce renforcement sur la base de l'évaluation prévue à l'article 10.

Fait à Bruxelles, le 5 mai 1998, en 7 exemplaires.

Pour l'Etat fédéral : J.-L. DEHAENE, Premier Ministre ; M. COLLA, Ministre de la Santé publique ; M. DE GALAN, Ministre des Affaires sociales ; M. SMET, Ministre de l'Emploi et du Travail ; J. PEETERS, Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale ;

Pour la Communauté flamande et la Région flamande : L. VAN DEN BRANDE, Ministre-Président ; L. PEETERS, Ministre des Affaires intérieures, de la Politique urbaine et du Logement ; L. MARTENS, Ministre de la Culture, de la Famille et de l'Aide sociale ;

Pour la Communauté française : L. ONKELINX, Ministre-Présidente ;

Pour la Communauté germanophone : J. MARAITE, Ministre-Président ; K.-H. LAMBERTZ, Ministre de la Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales ;

Pour la Région wallonne : R. COLLIGNON, Ministre-Président ; W. TAMINIAUX, Ministre de l'Action sociale ; Pour la Région de Bruxelles-Capitale : CH. PICQUE, Ministre-Président ;

Pour la Commission communautaire commune : R. GRIJP, D. GOSUIN, Membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes.

7.2. Publications du Service en 2011

7.2.1. RAPPORT BISANNUEL

Fin 2011, le sixième Rapport bisannuel du Service est paru et a été présenté lors d'une conférence de presse le 5 janvier 2012.

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2011). [Lutte contre la pauvreté, contribution au débat et à l'action politique](#) (Rapport décembre 2011), Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

7.2.2. ARTICLES

- ✦ De Mol Marilène, "[Mais pourquoi restent-ils dans ce camping?](#)" [Une idée des plus-values de l'habitat alternatif pour des personnes pauvres](#). Dans : *Les Cahiers nouveaux*, n° 84, décembre 2012, pp. 37-39.
- ✦ De Mol Marilène, Des pistes pour faire avancer le droit au logement en Belgique. Dans : [Housing Rights Watch](#), n° 4, octobre 2012, pp. 5-7.
- ✦ Stroobants Veerle et De Mol Marilène, [Zorgverlaters: geconfronteerd met een maatschappelijke paradox](#). Dans : De Bie Maria, Roose Rudi, Vandenbroeck Michel (red.), *Maatschappelijk engagement: een besef van kwetsbaarheid*. Liber Amicorum Nicole Vettenburg, Academia Press, Gent, 2012, pp. 35-54.
- ✦ Termote H. et Galand S., [Deeltijds leren en werken: een opstap naar de arbeidsmarkt voor maatschappelijk kwetsbare jongeren?](#) Dans: *Over.Werk*, année 22, n°. 3, juillet-septembre 2012, pp. 52-60.
- ✦ Termote Henk et Galand Sophie, Deeltijds leren en werken. Springplank naar een duurzame job voor jongeren in armoede? Dans : [Welwijs](#), année 23, n° 3, septembre 2012, pp. 14-17.
- ✦ De Mol Marilène, Formes alternatives de logement : au-delà des murs, l'habitat. Dans : [Echos du logement, n° 2, août 2012](#), pp. 7 et suivantes.
- ✦ Van Impe Gilles, L'effectivité du droit au logement : une obligation de résultat à charge des pouvoirs publics ? Dans : [Echos du logement, n° 2, août 2012](#), pp. 39-40.
- ✦ Sortir d'une institution de l'aide à la jeunesse: ruptures et risques de pauvreté. Dans : [Journal du Droit des Jeunes](#), n° 313, mars 2012, pp. 9-21.

↻ Stroobants Veerle, [Bijzondere jeugdzorg. En dan op zoek naar een plek in de samenleving.](#)
Dans: [Alert](#), année 38, n° 1, mars 2012, pp. 60-61.

7.2.3. NOTES

↻ Note : [Aperçu des évaluations concernant la législation relative au droit à l'intégration sociale](#), décembre 2012.

↻ Communiqué de presse : [Jeunes et pauvres : un engrenage sans appel? Communiqué de presse à l'occasion de la Journée internationale de la Jeunesse - 12 août 2012.](#)

↻ Note : [Liste de publications sur le thème du vieillissement et de la pauvreté](#), juillet 2012.

↻ [Lecture de l'Accord du gouvernement fédéral](#), février 2012 + [communiqué de presse](#).

↻ [Mémorandum élections communales 2012.](#)

Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale



Adresse

Rue Royale, 138
1000 Bruxelles

Numéro du Service

+32(0)2 212 31 67

Numéro général

+32 (0)2 212 30 00

Fax

+32 (0)2 212 30 30

E-mail

luttepauvrete@cntr.be

Site internet

www.luttepauvrete.be